



Retour sur le CST du 11 juin 2025



Régime indemnitaire des agents placés en Temps Partiel Thérapeutique (TPTTh) :

Modification à compter du 1er septembre prochain

Face à l'évolution du nombre d'agents placés en Temps Partiel Thérapeutique, l'administration souhaite mettre en œuvre la proratisation de l'IFSE selon la quotité de temps de travail effective exercée par les agents régionaux placés sous ce régime à compter du 1er septembre 2025.

Pour la FSU, compte tenu du contexte économique et de la baisse du pouvoir d'achat, il est inadmissible de chercher des économies budgétaires sur le dos des agents ! Surtout lorsqu'il s'agit d'agents malades qui ont recours au TPTTh pour reprendre progressivement leur activité professionnelle.

Pour la FSU, être malade n'a jamais été une faute, et punir la maladie n'a jamais été la solution, il serait plus opportun et efficace de s'intéresser aux causes de la forte progression du nombre d'agents en TPTTh, conditions de travail, population vieillissante, process, RPS... et de remplacer les absents. Il est temps de mettre des mots sur les origines de la dégradation de la santé physique et psychique des agents, mais cela est une autre histoire.

La FSU a voté CONTRE ce point, la maladie pouvant tous nous toucher un jour.



Point d'étape du dialogue social relatif aux lignes directrices de gestion : campagne IFSE et campagne d'avancement de grade et de promotion interne

19 groupes de travail se sont tenus depuis le 1^{er} janvier 2025 sur de nombreuses thématiques, notamment sur :

La revalorisation des plafonds de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) au titre de l'expérience professionnelle lors des campagnes annuelles : EVOLUTION !

- Groupe 1 et 2 : 100 € à 120 € bruts mensuels au lieu de 100 €;
- Groupe 3 et 4 : 80 € à 100 € bruts mensuels au lieu de 75 €;
- Groupe 5 : 60 € à 80 € bruts mensuels au lieu de 50 €;
- Groupe 6 et 7 : 40 € à 60 € bruts mensuels au lieu de 30 €

Après intervention de la FSU en séance, le montant plancher pour les groupes 6 et 7 est passé à 40€ au lieu de 30€ initialement prévu par l'administration. 10€ de plus peuvent paraître maigre, mais cela fait tout de même 120€ de plus sur une année pour les agents qui seront revalorisés. La FSU s'en félicite.

Campagne Avancement de grade et promotion interne 2026 :

Le nombre d'Agents de maîtrise qui sera promu passera de 25 à **70 agents**, voir plus, suite à la demande de la FSU. L'administration s'est engagée à n'exclure aucun métier et notamment les agents de service général, sous certaines conditions. La FSU y veillera et saura le rappeler à l'administration.

Campagne exceptionnelle de revalorisation de l'IFSE :

L'administration a donné son accord pour une campagne exceptionnelle de revalorisation de l'IFSE pour tous les agents n'ayant pas bénéficié d'une revalorisation entre le 1^{er} juin 2021 et le 1^{er} juin 2025.

Des conditions d'éligibilité seront à prendre en considération ainsi que la position d'activité et la manière de servir. Cette revalorisation sera mise en œuvre avec effet rétroactif à compter du 1er juin sur la paye du mois de septembre.

La FSU a voté POUR ce point



Prestations sociales des agents :

L'administration s'est engagée à ce que la nouvelle structure soit mise en place au 01 janvier 2027.

La FSU s'en félicite et sera comme toujours force de proposition afin que les agents puissent bénéficier de nouvelles prestations.



Projet de service des Équipes Régionales Mobiles : RETRAIT DU POINT

A la demande de la FSU, ce point a été retiré de l'ordre du jour . En effet, les agents membres de l'équipe mobile ont formulé des craintes et des incompréhensions du projet de service proposé, manque de lisibilité et d'objectifs clairs. La FSU souhaite qu'une concertation plus poussée soit menée avec l'ensemble des interlocuteurs et à ce titre a demandé et obtenu l'ouverture d'un groupe de travail.



Note relative au temps de travail des ARL au titre de l'année scolaire 2025-2026 :

Comme chaque année, l'administration présente la note relative au temps de travail des ARL. A la demande de la FSU désormais la pause légale des 20 minutes ne sera plus fractionnable dans les lycées.



Nouvelle procédure d'accès aux outils numériques :

La FSU est consciente que l'administration est confrontée à des attaques numériques multiples mais elle demande d'assurer l'accès au système d'information et aux mails à l'ensemble des agents, peu importe les conditions, tout en respectant leurs vies privées.

Fidèle à ses engagements, la FSU se bat au quotidien pour défendre vos droits, améliorer vos conditions de travail et votre rémunération.

Pour toutes questions ou demandes d'informations, n'hésitez plus, réflexe FSU :

fsu@maregionsud.fr

